

12 SEP. 2024

Note de service

N°...8... /2024

Objet : Ajout de l'affection « *Syndrome Prader willi* » à la liste des ALD.

Il est porté à la connaissance des services concernés qu'il a été décidé d'ajouter le « *Syndrome Prader willi* » à la liste des Affections donnant droit à l'exonération du ticket modérateur (ALD) suite à l'Avis favorable de l'ANAM (Réf. *1110/DAJI/2024*), au profit des personnes atteintes de ladite maladie, et ce selon les critères suivants :

- Libellé : « *Syndrome Prader willi* ».
- Code acte : **H019**.
- Date d'effet : **23/02/2022**.
- Durée de couverture : **03 ans renouvelable**.


Le Directeur
Abdelaziz ADNANE

Destinataires :

Département du Contrôle Médical
Département de la Liquidation des Prestations
Département de l'Audit et du Contrôle de Gestion
Département des Etudes et Actuariat
Division de la Communication
Mutuelles Fédérées à la CNOPS